

■ LES AMIS DE ■
l'École de Paris

<http://www.ecole.org>

**Séminaire Entrepreneurs,
villes et territoires**

*organisée grâce aux parrains
de l'École de Paris :*

Algoé²
Alstom
ANRT
CEA
Chaire "management de l'innovation"
de l'École polytechnique
Chaire "management multiculturel
et performances de l'entreprise"
(Renault-X-HEC)
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
CNES
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
Crédit Agricole SA
Danone
Deloitte
École des mines de Paris
Erdyn
ESCP Europe
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
Fondation Crédit Coopératif
Fondation Roger Godino
France Télécom
FVA Management
Groupe ESSEC
HRA Pharma
HR VALLEY²
IBM
IDRH
IdVectoR¹
La Poste
Lafarge
Mairie de Paris
Ministère de la Culture
Ministère de l'Industrie,
direction générale de la compétitivité,
de l'industrie et des services
OCP SA
Paris-Ile de France Capitale
Economique
PSA Peugeot Citroën
Reims Management School
Renault
Saint-Gobain
Schneider Electric Industries
SNCF
Thales
Total
Ylios

¹ pour le séminaire
Ressources technologiques et innovation
² pour le séminaire Vie des affaires

(Liste au 1^{er} mars 2012)

**LES RÉGIES DE QUARTIER,
POUR UNE RECONQUÊTE
DE L'HABITAT URBAIN**

par

Clotilde BRÉAUD

Présidente du Comité national de liaison des Régies de quartier
(CNLRQ)

Séance du 30 novembre 2011
Compte rendu rédigé par Loïc Vieillard-Baron

En bref

Dans l'effervescence sociale des années 1970, les habitants de certains quartiers pauvres ont décidé de devenir des acteurs de l'aménagement de leur propre territoire. Ils se sont alors structurés pour pouvoir réfléchir sur ce qu'ils voulaient, mais aussi pour résoudre par eux-mêmes un certain nombre de problèmes de gestion collective auxquels ils étaient confrontés. Ainsi sont nées les Régies de quartier, avec une triple finalité économique, sociale et politique. Au cours des années 1980 et 1990, l'idée a été reprise et s'est étendue largement dans tout le pays. Aujourd'hui, il y a près de cent cinquante Régies de quartier réunies au sein du CNLRQ (Comité national de liaison des Régies de quartier). Elles sont devenues des acteurs reconnus de la vie collective française. Mais savent-elles encore faire vivre leur utopie initiale, celle d'un acteur indépendant capable de produire de l'action et de la vision ? Pour le CNLRQ, c'est un défi à relever jour après jour.

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse
des comptes rendus ; les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

EXPOSÉ de Clotilde BRÉAUD

J'ai commencé ma vie professionnelle comme professeur de mathématiques, puis j'ai travaillé au musée des sciences de la Villette. Enfin, je suis devenue la déléguée générale du réseau des Régies de quartiers pour la région parisienne. En 2005, j'ai arrêté cette activité en partant à la retraite, mais je suis restée en relation avec le réseau. Il y a deux ans, les administrateurs m'ont demandé de prendre le poste de présidente qui doit, statutairement, être occupé par un bénévole. C'est à ce titre que je vais vous présenter cette étonnante réalité économique et sociale que sont les Régies de quartier. Je partirai de leur origine, en développant les grandes étapes de leur développement, pour atteindre leur extension actuelle et leur niveau de reconnaissance. Je finirai par les difficultés auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

Une innovation sociale dans l'esprit de mai 1968

L'idée qui va progressivement s'incarner dans le développement des Régies de quartier trouve son origine dans la période d'effervescence de l'innovation sociale qui suit les événements de mai 68 et le changement du rapport de la population aux autorités. Sous cette inspiration, les habitants des quartiers se sont sentis en droit d'être consultés sur les politiques publiques d'aménagement du territoire qui les touchaient directement. Ainsi, quand, à Roubaix, il y a eu un projet de destruction d'une partie d'un quartier ouvrier, qui semblait du fait de la fermeture des industries textiles et d'un chômage grandissant, les habitants ont estimé qu'on n'allait pas seulement détruire des murs mais aussi toute une vie sociale et solidaire que les autorités n'avaient pas prise en compte, et qui comptaient beaucoup à leurs yeux. Ils se sont alors mobilisés, ont réussi à freiner l'opération puis à se faire considérer comme des acteurs de la rénovation envisagée. Ils ont créé un espace public où pouvaient être exposées les analyses des habitants, la contestation des uns et les revendications des autres. Ce fut l'Atelier populaire d'urbanisme.

Au cours du temps, des experts de la vie urbaine, sociologues, architectes, urbanistes, sont venus les aider à formaliser leurs idées, leurs analyses et leurs expressions orales. Une culture du dialogue s'est construite, mêlant habitants, experts et responsables politiques. Cela a abouti à la déclinaison en actes d'une idée qui séduisait beaucoup à l'époque, celle de la démocratie participative.

Parallèlement à ce mouvement d'insertion dans l'expression politique, les habitants ont décidé de prendre immédiatement en charge les besoins d'entretien et de nettoyage des espaces publics en créant de petits emplois pour les chômeurs du quartier. Ils ont aussi décidé de créer une école ouverte à la participation des parents, une idée qui était aussi à l'honneur dans ces années-là. En bref, ils ont commencé à développer eux-mêmes, sous formes d'initiatives parcellaires, les activités dont ils avaient besoin pour leur vie collective. Au bout de quelque temps, il a paru nécessaire de relier toutes ces initiatives. Ils ont alors créé une association à laquelle ils ont donné le nom de Régie de quartier par symbolisme avec la régie technique d'un théâtre. La régie d'un théâtre, c'est en effet la structure technique qui travaille derrière la scène et qui permet aux acteurs de jouer ; il s'agissait de permettre à la vie de la communauté de quartier de prendre forme. Je souligne au passage que ce symbole demeure une référence fondatrice pour les Régies actuelles.

Au départ, ces initiatives ont été financées principalement par le Plan construction qui gérait la rénovation des quartiers et qui dépendait du ministère de l'Équipement. Le Plan construction était en effet géré par des gens soucieux de la vie sociale. Et puis, quelques années plus tard, les financements publics correspondant se sont taris chez les élus, et l'affaire a périclité.

Cette innovation politico-économico-sociale avait cependant marqué beaucoup de monde, des élus, des fonctionnaires, et des spécialistes de la chose urbaine. Parmi eux, deux sociologues,

Danielle Béard et Michel Ancel, vont rédiger un ouvrage faisant mémoire de cette expérience et développant quelques conclusions sur la façon d'impliquer les institutions, l'absence de culture de négociation et le risque à n'être financé que par l'État.

Un nouveau départ au cours des années 1980

Après l'accession de la gauche au pouvoir en 1981, les violences urbaines aux Minguettes et la décision politique de soutenir des initiatives socio-économiques pour les quartiers, ces deux sociologues vont reprendre l'idée initiale tout en la rendant plus solide grâce aux leçons qu'ils en avaient tirées. Avec leur tutorat intellectuel et pratique auprès des habitants, la Régie du quartier des Colinets à Meaux et celle du quartier des Flamands à Marseille vont voir le jour. Suite à leurs observations de l'affaire de Roubaix, ils vont conduire ces deux régies à créer des liens institutionnels avec les bailleurs HLM (habitations à loyer modéré) et les élus municipaux. Le but était de faire des Régies le lieu d'une véritable cogestion de l'espace public. Au début, les activités prises en charge étaient modestes, relevant souvent de la seule propriété du quartier et de son embellissement. Mais cela a permis d'apprendre à fonctionner en cogestion, à débattre sur les priorités, à résoudre les problèmes de désaccords voire de conflits entre les parties prenantes, et aussi entre les habitants eux-mêmes, car tous n'étaient évidemment pas d'accord sur tout ! Dans la dynamique de ces premières réalisations, six autres Régies de quartier ont été créées.

En 1988, six des huit directeurs des Régies existantes ont réussi à se retrouver pour une journée d'échange. À cette occasion, ils ont décidé de fonder une instance de coordination qui a pris le nom de CNLRQ (Comité national de liaison des Régies de quartier) et de préciser l'identité des régies en clarifiant quelques principes qui sont toujours d'actualité. Une régie est une association qui a vocation à avoir un impact social et économique sur un territoire géographiquement situé et faisant intervenir un partenariat entre les habitants et les institutions locales (bailleurs, municipalité). Sa dimension sociale consiste à créer du lien entre les habitants et même plus : à être au cœur de ce que l'on peut appeler le lien civil ordinaire. Sa dimension économique se déploie dans des activités de petit service (jardinage, peinture, petite maintenance, nettoyage, etc.) Au final, leurs employés ont vocation à exercer non seulement l'activité technique propre à son métier, mais aussi celle de médiateur social.

Un exemple simple permet de comprendre la vertu de cette double fonction. Quand une famille immigrée arrive de l'étranger, elle ne sait généralement pas comment fonctionnent les choses les plus ordinaires comme le ramassage des ordures. La mère de famille va ainsi souvent commencer par laisser ses sacs d'ordures sur le palier. Et, la plupart du temps, personne n'osera lui expliquer que ce n'est pas ainsi que cela se passe chez nous ou le fera avec énervement. Au contraire, une femme de ménage employée par la régie de quartier saura se charger de donner aimablement la petite formation nécessaire parce qu'elle se sentira investie de ce genre de souci et qu'elle pourra facilement tisser un lien avec les nouveaux arrivants du fait de son travail de ménage dans les immeubles.

Vers une reconnaissance à part entière

Pendant les décennies 1990 et 2000, les Régies vont progressivement acquérir un statut à part entière dans le système français de l'économie et du social. Cette progression est marquée par plusieurs événements majeurs : l'indépendance statutaire du CNLRQ par rapport à l'État, l'élaboration d'un accord d'entreprise, une reconnaissance des Régies par la Loi.

L'indépendance statutaire du CNLRQ

En 1990, à la suite des grandes émeutes de Vaux-en-Velin qui témoignaient du délitement du lien social et d'une détresse économique dans les banlieues, le Premier ministre, Michel Rocard a décidé de créer le ministère de la Ville pour étudier et mettre en place une politique adaptée. Son ministre, Michel Delebarre, a donc lancé une première mission d'analyse et de proposition. Celle-ci a repéré d'une part quatre cents quartiers difficiles sur l'ensemble du

territoire national, et a, d'autre part, relevé la pertinence du projet des régies. Elle a finalement conclu son travail en proposant la création d'une régie dans chacun des quartiers identifiés.

Cette idée fut d'abord reçue comme un encouragement par les directeurs des Régies existantes et le CNLRQ. Mais, dans un second temps, ces derniers ont réalisé que cela conduisait automatiquement à une inféodation du réseau à la politique gouvernementale et ont senti une incompatibilité avec la valeur fondatrice de démocratie participative. Pour éviter de se faire déposséder de leur identité par le gouvernement, ils ont alors pris rapidement l'initiative de créer une charte des Régies, de la faire valider en assemblée générale et de déposer le label Régie de quartier à l'INPI (Institut national de la protection industrielle), bref, d'affirmer leur propriété sur le terme et sur l'idée et, donc, de les soustraire juridiquement aux volontés étatiques. Un premier résultat concret de cette initiative fut qu'il faudrait dorénavant avoir l'autorisation du CNLRQ pour s'appeler Régie de quartier et que le rapport entre les régies et la puissance publique devrait se faire sous une forme de partenariat contractuel.

D'une manière globale, le résultat important de ces nouvelles dispositions fut une augmentation considérable de l'autonomie du réseau aussi bien par rapport à ses financeurs, la Caisse des Dépôts et Consignation et les directions administratives DIV (Direction interministérielle à la ville) et DASS (Direction de l'action sanitaire et sociale), le Plan construction du ministère de l'Équipement, que par rapport aux personnalités qui l'avaient fondé et qui continuaient à le dominer par leur envergure et leur autorité historique.

L'élaboration d'un accord d'entreprise

Quelque temps plus tard, les régies subirent la pression de la direction administrative du Travail et des syndicats d'employeurs pour qu'elles insèrent leurs activités et leurs employés à l'intérieur d'une convention collective et qu'elles donnent un cadre juridique solide pour leur fonction d'employeur. De fait, les Régies s'étaient développées dans une atmosphère d'indépendance par rapport au droit du travail. En effet, les bénévoles qui géraient les structures avaient l'impression de rendre service à tout le monde en créant de petites activités susceptibles de donner du travail à des gens en situation de précarité professionnelle. Ils considéraient qu'ils faisaient une bonne œuvre et que la société n'avait pas à leur demander en plus l'effort de respecter le droit. Et, au fur et à mesure que les Régies avaient pris de l'importance, il faut bien reconnaître que cela avait parfois construit des zones de non-droit.

Aucune des conventions collectives existantes ne convenait au CNLRQ parce que les Régies ne se considéraient pas comme des employeurs "normaux" puisque l'activité professionnelle ne portait pas d'abord sur une activité technique donnée (le nettoyage, le jardinage, etc.) telle que les conventions collectives les concevaient, mais sur une activité sociale : le technique se voulait au service du social, c'est donc l'utilité sociale qui était la finalité. Le CNLRQ a donc décidé de bâtir un modèle d'accord d'entreprise capable de refléter sa philosophie tout en entrant dans le cadre du droit du travail. Cela fut fait et accepté par l'Administration et les cinq organismes syndicaux représentatifs au plan national. Un point clé de cet accord au regard de la philosophie des Régies fut la constitution d'une seule grille de gestion du personnel, que l'on soit ouvrier sans qualification, salarié en insertion ou salarié permanent.

Aujourd'hui, cet accord encadre juridiquement le travail d'environ six à huit mille salariés répartis dans cent quarante Régies. En 2012, il devrait être transformé en une convention collective nationale, c'est-à-dire qu'il constituera une branche du droit du travail à lui tout seul. C'est une nouvelle preuve de la place qu'a su prendre l'idée des Régies dans le système français de l'économie solidaire.

Une reconnaissance spécifique par la loi

En 1996/1997, dans le but de promouvoir l'activité, l'emploi et le lien social dans les ZFU (zone franche urbaine) nouvellement créées, le gouvernement a défini des types d'entreprises qui pourraient bénéficier d'allègements fiscaux. Or, les Régies n'entraient pas dans les définitions retenues, alors qu'elles rejoignaient parfaitement les finalités recherchées par le

gouvernement. Le CNLRQ s'est donc appuyé sur les élus locaux, eux-mêmes en lien étroit avec les députés de leur circonscription, pour faire avancer sa cause. Cela a conduit à un débat spécifique à l'Assemblée nationale et débouché sur une circulaire officielle qui a souligné explicitement que les Régies avaient droit à ces allègements. En 2004, lors de mise au point de la loi Borloo, un problème similaire d'exclusion des Régies de certains dispositifs administratifs avantageux s'est de nouveau posé. De nouveau, le CNLRQ a lancé une bataille politique pour obtenir ces droits et a encore gagné. En 2009, un nouveau combat a débouché non plus sur une simple rectification administrative, mais sur l'écriture d'un article de loi spécifiquement consacré aux Régies. Sur un plan symbolique, cela a été perçu par les Régies et leurs personnels comme une sorte d'aboutissement d'un long processus de légitimation.

Un avenir incertain dans une société difficile

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Sur le plan statutaire, les Régies ont pris la place d'une réalité installée et reconnue dans la société française pour son travail en économie sociale et solidaire.

En termes de gouvernance, elles sont dotées d'une instance de représentation, de coordination et d'animation qui crée une unité solide. Cette instance s'avère notamment capable de rejeter des projets qui ne correspondent pas à l'esprit des Régies malgré les pressions politiques. Récemment, elle a ainsi refusé son agrément à un projet d'activité dans les HLM du 16^e arrondissement de Paris, ce quartier étant trop pourvu de moyens pour avoir les caractéristiques d'un territoire de Régie.

En termes de valeurs, elles ont de la difficulté à faire reconnaître le sens de la démocratie participative au-delà des lieux où elles sont installées depuis longtemps. En particulier, les élus locaux qui veulent créer une Régie ont souvent de la difficulté à le comprendre, alors même que, étant parties prenantes de la gouvernance, ils ont le devoir de le faire vivre. Ils ont aussi parfois du mal à considérer les régies comme des entreprises économiques au sens plein de ce terme, préférant n'y voir qu'un instrument pour faire de l'assistantat social.

Ces problèmes expliquent la faible croissance actuelle du nombre des régies. En pratique, cette croissance est surtout endogène : les régies existantes, et qui fonctionnent bien, s'agrandissent aux quartiers proches de leur point de départ parce que les gens, habitants et élus locaux, voient ce qu'elles apportent et ont l'habitude de leur fonctionnement. Une trentaine de régies ont atteint l'équivalent de cinquante employés équivalent temps plein. En revanche, il y a peu de créations.

Les régies sont aussi confrontées à deux grands problèmes sociaux, celui des travailleurs pauvres et celui de la baisse du bénévolat.

Les travailleurs pauvres

De nos jours, il existe une catégorie socioprofessionnelle que les sociologues appellent les travailleurs pauvres et qui recouvre des personnes qui travaillent sans en tirer un revenu suffisant pour pouvoir en vivre. Ils ont donc un statut social honorable mais pas les revenus correspondants, ce qui est une situation particulièrement dramatique pour eux-mêmes et pour la société française car ils sont maintenus dans la précarité sans qu'on le sache. Or, en pratique, nos contrats de travail à temps partiels reviennent souvent à produire ce genre de travailleurs pauvres. Et cela nous interroge désagréablement : ne devenons-nous pas des organisations qui favorisent la précarité au lieu de la résoudre ?

La baisse du bénévolat

Les Régies reposent fondamentalement sur une dualité bénévoles/professionnels. Or, aujourd'hui le bénévolat est en crise à l'échelle de la société : presque toutes les associations y sont confrontées. En pratique, il n'y a guère que des retraités qui acceptent de devenir

bénévoles. Par ailleurs, le travail de bénévole dans une Régie est très impliquant car il y a une responsabilité d'entreprise, et cette responsabilité fait souvent peur.

Une capacité d'innovation qui demeure

Malgré ces difficultés, les Régies conservent cependant leur capacité d'innovation qui a permis leur création puis la fortification du réseau. Ainsi, nous commençons à mettre en place des formations pour les bénévoles. Nous créons aussi une organisation spécifique pour soutenir l'engagement citoyen des jeunes. Nous innovons dans les nouveaux métiers du jardinage (jardins d'auto-évaluation).

DÉBAT

Un intervenant : *L'une de vos fonctions est d'être une entreprise d'insertion. Or, je me souviens d'un responsable d'entreprise d'insertion affirmant que son objectif était que les meilleurs partent. Vous retrouvez-vous dans un tel objectif ? Et si la réponse est positive, comment réussissez-vous à le mettre en œuvre ? Ce ne doit pas être facile car vous construisez un monde autour de la Régie en entretenant des liens étroits avec les gens du quartier, les institutions politiques, les gens qui vous demandent du travail et vous donnent des contrats. L'ensemble de ces liens et le besoin de pérennité de la Régie vous poussent probablement à garder les meilleurs.*

Clotilde Bréaud : La fonction d'insertion n'est pas à proprement parler un objectif des Régies : c'est le support à la réalisation du projet politique. Cela dit, dans le concret de l'action, c'est-à-dire dans la gestion des personnes que nous employons et dans la légitimation de nos ressources financières et des aides que nous percevons de l'État dans le cadre des contrats d'aide à l'emploi, c'est un point important. Nos relations statutaires avec l'État, au travers de notre conventionnement en tant qu'entreprise d'insertion, nous conduisent en effet à avoir un objectif de 60 % de sorties positives, c'est-à-dire vers un CDD (contrat à durée déterminée) de plus de six mois ou un CDI (contrat à durée indéterminée). Et, dans ce cadre, nous souhaitons effectivement que le salarié en insertion, quelle que soit la nature de son contrat de travail, aille vers un emploi pérenne.

Pour y arriver, nous avons conçu une politique spécifique qui fonctionne bien pour les personnes qui ont entre vingt-cinq ans et cinquante-cinq ans. Elle inclut une formation professionnelle plus importante que ce à quoi la loi nous oblige. Nos employés aidés sont aussi incités à utiliser les services du Pôle emploi avec lesquels nous sommes en relation régulière. Dans les grosses Régies, celles qui ont plusieurs dizaines d'employés, il y a une personne qui s'occupe du suivi professionnel et des relations avec les entreprises, et qui recense nos employés qui finissent par trouver un emploi pérenne. Dans les Régies qui effectuent plusieurs types de métiers (peinture, entretien des espaces verts, etc.), nous veillons à ce que nos employés exercent tous ces métiers pour accroître leurs aptitudes professionnelles et leur valeur d'emploi.

L'imposante Régie de La Rochelle, qui emploie cent trente personnes, a été jusqu'à mettre en place il y a une dizaine d'années une véritable organisation sur ces sujets et possède une petite équipe de deux à trois personnes en équivalent plein temps pour s'en occuper.

Int. : *Que faites-vous des personnes qui ont plus de cinquante-cinq ans ?*

C. B. : Beaucoup d'entre elles n'ont aucune espérance d'emploi à l'extérieur. Prenons l'exemple d'une femme de ménage âgée et presque illettrée. L'expérience montre que personne ne voudra l'employer en ville. Il est encore plus illusoire de penser qu'elle puisse obtenir un contrat de trente-cinq heures. Alors, nous les gardons. Il y a des emplois pérennes en CDI à l'intérieur des régies. Dans les grosses Régies, il y a même une possibilité de progression professionnelle, certaines pouvant devenir chef d'équipe par exemple.

Préoccupation d'employeur et vie démocratique

Int. : *Votre exposé a montré que les régies doivent faire beaucoup d'efforts pour conserver leurs financements, pour gérer leur personnel, bref pour faire vivre leur dimension d'entreprise. Conservent-elles du temps et de l'énergie pour l'expérience de démocratie ? En pratique, arrivez-vous encore à faire vivre cette expérience dans les Régies existantes et à l'échelle du réseau ? Est-elle une utopie toujours vivace ?*

C. B. : Il est vrai que la gestion économique et humaine absorbe beaucoup d'énergie, d'autant plus que cela met souvent en jeu directement notre survie. Mais l'expérience de la démocratie participative continue à bien fonctionner dans une Régie quand son conseil d'administration fonctionne bien, c'est-à-dire qu'il réunit des habitants, des responsables politiques, des bailleurs, des représentants des salariés et des bénévoles. Quand ce n'est pas le cas, l'expérience s'éteint lentement. Je connais des Régies où les salariés n'ont jamais entendu parler de démocratie participative, ce qui très attristant.

Au niveau national, notre projet démocratique a connu certains moments très forts au cours des vingt dernières années. Ainsi, en 1992, nous avons organisé un grand rassemblement à Orléans pendant deux jours qui a réuni deux mille personnes, et un autre qui a eu le même succès à Strasbourg en 1995. Ces deux congrès ont permis de renforcer la culture commune. En 2000, à Vincennes, une fête des Régies de quartier a attiré plus de sept mille personnes et a été honorée par la présence du ministre de la Ville, Claude Bartolone, ainsi que du secrétaire d'État à l'Économie solidaire, Guy Hascoët.

Depuis les années 2000, nous ne pouvons plus organiser d'événements aussi importants car nous manquons de financement. Alors nous avons décidé de lancer une démarche de mise en mouvement de l'ensemble du réseau. En 2006, toutes les Régies ont fait le même jour une opération portes ouvertes. En 2008, nous avons conçu des réunions plus petites, à l'échelle des régions ; il y en a eu six dans l'année qui ont rassemblé chacune entre mille cinq cents et deux mille personnes. En 2010, les assises nationales de notre mouvement ont permis de faire un point très sérieux sur notre vision pour la société d'aujourd'hui puis de le publier sous la forme d'un livret.

Le service public, l'État, l'Église

Int. : *À l'échelle historique, il me semble que votre activité prend en charge un service public dont s'occupait l'Église dans le passé : celui de faire vivre dans un territoire local un sens de la communauté et de la solidarité capable de donner une place et un revenu aux personnes qui ont été marginalisées. Comment vous placez-vous identitairement par rapport à ce rôle historique de l'Église ?*

C. B. : Comme beaucoup de mes collègues au sein des Régies, je suis très attachée à un service public soutenu par la puissance publique. Je pense également que cette réalité qui s'est mise en place au cours du XX^e siècle mérite de durer. La Constitution française affirme que tout le monde a droit à un emploi. L'État se doit de soutenir ce qui va dans ce sens.

Int. : *Y a-t-il des religieux qui participent à vos activités ?*

C. B. : Oui, il y a des prêtres et des imams, mais ils sont là à titre de personnes privées investies sur le quartier et non pas au titre d'une institution religieuse. En général, cela se passe bien. Nous n'avons connu qu'un seul problème avec l'un de nos directeurs qui était également imam et qui utilisait sa fonction au sein de la Régie pour faire une activité de prêche religieux.

Int. : *Vous souhaitez grandir, mais en grandissant, vous réalisez que vous êtes soumis à des contraintes qui vous obligent à choisir la façon dont vous voulez être identifiés. Il me semble qu'on peut poser la question ainsi : au final, souhaitez-vous devenir un véritable secteur professionnel, un mouvement politique ou idéologique, ou bien rester un laboratoire social ?*

C. B. : Il y a beaucoup de choses qui menacent des pans de notre identité et veulent nous réduire à quelque chose de plus univoque : les questions économiques tendent à nous absorber dans les problèmes d'emploi et d'entreprise ; les volontés locales de récupération tendent à nous faire renoncer à notre propre dynamique politique ; les problèmes d'insertion rencontrés par le gouvernement à l'échelle nationale tendent à nous transformer en outil de sa politique sociale. Ces pressions réductrices sont peut-être inévitables dès que l'on grandit, mais nous entendons leur résister. Pour notre part, nous nous considérons comme une sorte de laboratoire social dans lequel on peut faire un mélange efficace entre toutes ces dimensions de façon à tirer partie de l'énorme énergie humaine inutilisée qui existe dans les quartiers. Et s'il faut choisir, nous préférons ne pas trop grandir. La vocation d'un laboratoire, c'est de faire des essais, pas d'être généralisé.

Int. : *Comment sont composés les conseils d'administration ?*

C. B. : Normalement les conseils d'administration sont composés de trois collèges, celui des membres de droit, celui des associations locales, celui des habitants. Les membres de droit sont la municipalité, les bailleurs, la communauté d'agglomération, le conseil général, qui nomment chacun leur représentant. Le collège des associations incorpore les associations locales qui le veulent. Il y a souvent, par exemple, le club de prévention contre la toxicomanie et celui de la sauvegarde de l'enfance. Le collège des habitants comporte des habitants élus lors de l'assemblée générale annuelle. Nous tenons à ce collège et à ce qu'il ait un certain poids. Le CNLRQ observe les compositions des conseils d'administration et n'hésite pas à faire des remarques aux Régies qui n'auraient pas un nombre assez important d'habitants.

Int. : *Qui préside le conseil d'administration ?*

C. B. : Le président du conseil d'administration est généralement un élu qui a une sensibilité sociale affirmée. Nous souhaiterions que ce soit plus souvent un habitant, mais ce n'est pas facile de trouver une personne qui ait une compétence suffisante. L'idéal, c'est quelqu'un qui a eu un parcours d'entrepreneur et qui aime le travail social.

Présentation de l'oratrice :

Clotilde Bréaud : professeur de mathématiques de 1970 à 1985, responsable d'animation scientifique puis d'évaluation muséologique à la Cité des Sciences de La Villette de 1985 à 1993 ; déléguée générale du Comité national de liaison des Régies de quartier (CNLRQ) de 1993 à 2006 ; depuis 1992 est présidente d'un Club de prévention de Paris, la Maison des Copains de La Villette et depuis 2009 est présidente du CNLRQ.

Diffusion mars 2012